



Envolée des Moineaux

30^{ème} Edition

Règlement de course

Article 0 : Le présent règlement reste soumis à validation par la préfecture. L'organisation se réserve le droit de modifier ce dernier pour assurer la bonne tenue de la course. Le présent règlement ne peut se substituer aux règles sanitaires exigées le jour des épreuves.

Article 1 : Date / Heure / Lieu : L'Envolée des Moineaux 30^{ème} édition est une course de skis en style libre ou classique qui se déroulera, à Chapelle-des-Bois, au départ des pistes, le dimanche 26 janvier 2025.

Les dossards seront distribués à partir de 10 h le dimanche 26 janvier.

Les départs seront donnés en ligne à partir de 14 h 30 en commençant par les plus petites catégories et en alternant filles et garçons sauf pour les enfants nés en 2 020 qui courront tous ensemble.

Article 2 : Public : Cette course est ouverte aux enfants nés de 2 020 à 2 014 (Catégories U5-2 à U11).

Article 3 : Distances :

U5-2 :	Enfants nés en 2 020 :	300 mètres
U7 :	Enfants nés en 2019 et 2 018 :	500 mètres
U9 :	Enfants nés en 2 017 et 2 016 :	1000 mètres
U11 :	Enfants nés en 2 015 et 2 014 :	1 500 mètres

Article 4 : Classement : Cette course n'est pas chronométrée. Dans chaque catégorie, les trois premiers garçons et les trois premières filles arrivés seront récompensés à la fin de l'ensemble des courses.

Chaque coureur recevra un lot souvenir.





Envolée des Moineaux

30^{ème} Edition

Article 5 : Procédure d'inscription:

- Par internet sur [Envolée Nordique \(envoleenordique.com\)](http://envoleenordique.com)
- Sur place, le dimanche 28 janvier à partir de 10h.

Article 6 : Frais d'inscription :

Les frais d'inscription s'élèvent : - à 6 € pour les inscriptions en ligne.

- à 10 € pour les inscriptions sur place le dimanche matin.

Article 7 : Documents à fournir :

- Licence loisir (carte neige) ou son numéro pour les licenciés.
- Attestation sur l'honneur d'avoir répondu « NON » à l'ensemble des questions du questionnaire de santé.

Article 8 : Annulation :

En cas d'annulation de l'épreuve, les frais d'inscription seront remboursés intégralement.

Article 9 : Désistement : Un coureur peut se désister en informant l'organisation par e-mail à contact@envoleenordique.com

Jusqu'au vendredi 24 Janvier 2025 à 8h, un coureur peut se désister sans justification et sans retenue financière de la part de l'organisation.

Article 10 : Droit à l'image. Les photos prises dans le cadre de la compétition pourront être utilisées par les organisateurs pour la promotion de la manifestation. En signant le règlement les participants abandonnent leurs droits sur ces photos.

